

ANNEXE 2

Règlement intérieur de l'Association, **WIMA France**

Vous êtes mordue par la moto, vous rêvez d'être les héritières de pionnières légendaires, vous avez le goût pour les rencontres, vous souhaitez acquérir une meilleure expérience à moto, en tant que pilote, baroudeuse, arsouilleuse, etc... Curieuse de paysages exotiques, vous rêvez de voyage moto dans le monde entier, vous aimez découvrir de nouvelles contrées, vous kiffez la chevauchée fantastique, vous aimeriez rencontrer des motards venant des quatre coins du monde, vous aimeriez parler tricot, bambins, bijoux, bobo, virolos, mécanique, cuisine, enfants, maquillage, chignon, vous ne savez pas forcément bien parler anglais mais vous savez vous servir de vos mains pour communiquer ? Alors, la Wima est pour vous !

Article 1 :

Pour être membre de la WIMA : être une femme motarde ou simplement intéressée par la moto, quel que soit l'âge, le niveau d'expérience, la nationalité, la religion, la tendance politique, l'orientation sexuelle, la profession.

Article 2 :

Tout adhérent(e)s et représentants de l'association se doivent le respect et la courtoisie sous peine d'exclusion de l'association.

Article 3 :

Toute cotisation annuelle non payée ou non renouvelée entrainera la sortie de l'adhérent(e) de l'association jusqu'au renouvellement de la cotisation.

Article 4 :

Tout adhérent(e) sera invité(e) à chaque assemblée générale, et donc par ce fait contacté(e) par le moyen de communication que celui-ci voudra bien fournir lors de son adhésion (téléphone, email...)

Article 5 :

Une boîte à idées est mise à disposition des membres afin que tout membre puisse y déposer d'éventuelles suggestions qui seront soumises au Conseil d'Administration et lors de l'assemblée générale.

Article 6 :

Chaque adhérent(e) en signant son bulletin d'adhésion, certifie sur l'honneur, être en règle avec la loi du code de la route et jouir de ses droits civiques. Il décharge de toute responsabilité juridique l'association WIMA France et son Conseil d'Administration. Tout membre utilisant sa moto dans la cadre des sorties organisées par la WIMA France s'engage à présenter le certificat d'immatriculation du véhicule

ainsi qu'une attestation d'assurance en cours de validité. En aucun cas, un membre ou un invité ne pourra se retourner contre la WIMA France ou son Conseil d'Administration en cas de sinistre ou accident lors d'un déplacement ou d'une participation à un événement organisé par la WIMA France ou concernant la WIMA France.

Article 7 :

Tout(e) adhérent(e) s'engage à respecter le code de la route lors des balades, sous peine d'exclusion de l'association. Le permis de conduire et l'attestation d'assurance en cours de validité seront demandés au départ de chaque balade organisée par la WIMA France.

Article 8 :

Tout(e) adhérent(e) s'engage à respecter le matériel, les locaux ainsi que le voisinage des locaux utilisés par l'association.

Article 9 :

L'association a pour but d'organiser des balades à moto, des repas, des tombolas, des sorties diverses ayant la thématique du motocyclisme féminin : rallye moto, initiation au circuit moto, stage de pilotage, initiation à l'enduro, au trial, au motocross, participations aux rassemblements féminins, compétition de vitesse et endurance sur circuit...

Les adhérent(e)s sont encouragé(e)s à participer de manière active aux manifestations organisées par l'association.

Article 10 :

Afin de garder le caractère familial et convivial de l'association, tout membre de la WIMA peut participer à une manifestation accompagnée de son mari, sa femme, son conjoint, sa compagne, un(e) ami(e) et/ou ses enfants. Chaque membre accompagnant est considéré comme un invité. La femme membre de la WIMA est responsable de son/ses invité(s). L'invité ne paie pas de cotisation annuelle à la WIMA France mais s'engage à payer les frais de participation demandés à la manifestation à laquelle il participe ainsi qu'à respecter le règlement intérieur de la WIMA France.

Pour un couple de femmes, la compagne peut choisir de participer aux rallyes et de s'inscrire en tant qu'adhérente également.